

## COMPTE-RENDU

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Hilaire Fontaine.

*Date de la convocation :* 15 Mars 2018

*Date d'affichage du compte-rendu :* 27 Mars 2018

**Etaient présents :**

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : **Bernard DAUPELOUP** supplée  
**Patrice BONNET**
- **Aunay-en-Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : **Jean-François LEMAITRE**  
supplée **Pierre TISSIER-MARLOT**
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREUX,  
Emmanuel BERNARD, Caroline  
MARCEAU, Marie-Laure  
PARMENTIER, Michel MULOT,  
Alain REININGER
- **Charrin** : Serge CAILLOT,  
Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle  
DARDANT,  
Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA,  
David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Larochemillay** : **Gilles BUTTET** supplée  
**Nathalie MICHON**
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques  
CHARMONT, Françoise DUBUC,  
Jean-Claude DESRAYAUD, Gilles  
GONIN,
- **Maux** : Eric THOMAS
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Patrick BERTIN
- **Montigny sur Canne** : Pierre  
REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Ginette DOMART,  
Serge DUCREUZOT, Jacques  
PERRAUDIN
- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : **Isabelle CHOPIN**  
supplée **Noël PERREAU**
- **Saint-Hilaire-Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** : François  
GRANDJEAN, Didier BOURLON,  
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : **Alain BARBEY** supplée **Olivier  
FOREST**
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

**Conseillers communautaires suppléants présents :**

Alexis REVENIAUD, Pascal PETIT, Bruno GALMICHE, Monique JOUAULT, Max LEGARE, Alain GAUTHIER, Jean-Claude LAMBERT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 56
- Procurations : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 62

**Procurations de :**

- M. Michel MARIE à Mme Michèle DARDANT
- M. Frédéric MONET à Mme Ginette DOMART
- M. Pierre BROSSARD à M. Serge DUCREUZOT
- M. Bernard LAGOUTTE à M. Jacques PERRAUDIN
- Mme Annick BERTRAND à M. François GRANDJEAN
- M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyne GUERIN

Assistaient également à la réunion : Didier Brousse, trésorier de la CCBLM ; Anne Falantin, responsable du pôle finances ; Maëlle Grangeon, directrice de la CCBLM.

M. Royé, Maire de Saint-Hilaire-Fontaine, accueille les conseillers communautaires et lit la déclaration suivante »

*« En introduction de cette soirée de Débat d'Orientation Budgétaire je souhaite rappeler les termes essentiels définissant la Communauté de Commune :*

*« [...] un établissement public de coopération intercommunale*

*qui a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »*

*— Début de l'article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales.--*

*Soit pour simplifier : Une structure destinée à mettre en commun des moyens et compétences dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'aider au développement de nos communes.*

*En respectant l'intérêt communautaire....*

*Par nos décisions, nous engageons nos concitoyens, leur avenir et celui de notre territoire,*

*Cette aventure dans laquelle nous avons été entraînés, implique non seulement un désir commun mais aussi des compétences, du travail et des moyens financiers.*

*Des compétences mais les avons nous ?*

*Du travail, oui et il doit être de qualité. Petit rappel : La qualité d'une réunion dépend principalement de la qualité de sa préparation.*

*Cela dit, rendons hommage à certains d'entre nous pour le titanesque travail qu'ils accomplissent.*

*Des Moyens financiers ; souvenons nous que lorsque nous prenons des décisions c'est avec l'argent de nos concitoyens, c'est de l'argent que nous leur prenons !*

*Ne jouons pas aux apprentis sorciers, nous ne sommes pas dans un jeu vidéo, on ne se relèvera pas en fin de partie.*

*Et pour conclure :*

*Par nos décisions nous engageons l'avenir de nos concitoyens !*

*C'est leur argent, c'est aussi le nôtre ... C'est leur avenir c'est le nôtre.*

*Merci. »*

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

*M. Margerin précise que ce n'est pas Monsieur Marcel HENRI mais Henri MARCEL.*

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2018.**

**Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil**

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Voirie :

- SARL MARCEL ANDRIOT – Fournitures Chantier Moulins : Devis N°18-12 de 1110,00 € H.T
- SARL CHAUSSARD – Enrobé à froid Moulins-Engilbert : Devis N° D00031 de 1712,00 € H.T
- SARL CHAUSSARD – Point à temps Isenay : Devis N°D00028 de 2502,75 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL- Enrobé à froid Cercy La Tour : Devis de 2550,00 € H.T
- TRANSPORTS MARTIN- Gravillons Chiddes : Devis N°2018020 de 683,93 € H.T
- CONSEIL DEPARTEMENTAL – Enrobé à froid Fours : Devis N° 18022 de 850 € H.T
- BEZILLE CARRIERE – Grave Tintury : Devis N°2018-023 de 1047,60 € H.T
- NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL – Enrobé à froid St Gratien Savigny : Devis N°18028 de 425 € H.T
- SARL CHAUSSARD – Enrobé Semelay : Devis N° DE00014 DE 1338,40 € H.T
- NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL – Enrobé à froid Chiddes : Devis N° 18028 de 85 € H.T
- Jean-Paul BUFFET : Rotor cureuse de fossé : Devis N° DV 20180206 de 499,00 € H.T
- Jean-Paul COCHET : Curage des fossés voies communales classées : Devis N° 19 de 2 280,00 € H.T

Travaux :

- Nicolas LEJAULT : Prises informatique Site Châtillon : Devis N° DE1802-045 de 1 801,65 € H.T

Culture :

- VOYAGES GONIN : Voyage à Dijon : Devis N° 77321 de 2 320,00 € H.T
- AGENCE N : Contrat de cession Spectacle Dansons nos différences : Devis de 663,51 € H.T
- AUTREMENT DIT MULTIMEDIA – Impression Flyers – Devis de 47,68 € H.T

Divers :

- ADOBE SYSTEMS – Logiciel graphisme Office de Tourisme : Devis de 269,91 € H.T
- DB INFORMATIQUE – Serveur NAS Remplacement Moulins : Devis de 826,80 € H.T
- BUROCLASS AMENAGEMENT – Sièges de bureaux : Devis N° DVC180157 DE 856,94 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

### Assainissement

- Accord pour la réalisation du plan d'épandage de la STEP de Luzy
- Approbation du lancement de la consultation des entreprises pour les missions de suivi d'épandage des boues
- Autorisation de rejet pour la station de Saint-Honoré : validation du devis de l'entreprise Bios pour une étude complémentaire (4 827,50 € HT)
- Travaux rue des marbres à Moulins-Engilbert : accord pour signer les avenants au marché relatifs au transfert de compétences et à des travaux supplémentaires de 9 577,52 HT

### OPAH

- Approbation de la signature de la convention avec la Caisse des dépôts pour subvention du suivi et animation dans le cadre de l'OPAH RU à Luzy (subvention de 25 800 €)

### Economie

- Wifi public : proposition à Nièvre numérique des sites de Moulins-Engilbert, Chatillon-en-Bazois, Saint-Honoré-les-Bains, Luzy et Cercy-la-Tour.
- Prêt de la salle du télécentre à Moulins-Engilbert pour une formation à la création-reprise d'entreprises organisée par la BGE
- Accord sur la convention de partenariat avec la Mission numérique pour l'animation du télécentre
- Commerces : accord pour signer la convention de délégation de gestion des commerces locaux des communes concernées à la CCBLM

### Personnel :

- Remplacement d'un congé parental à l'Office de tourisme
- Renouvellement de contrats (Mme Perrin, M. Dujon et M. Daval), contrat aidé pour Mme Lévêque

## **Finances**

### **Comptes administratifs 2017**

M. Pereira, Vice-Président en charge des finances, explique que les comptes administratifs ne pourront pas être votés au cours de cette séance puisque trois comptes de gestion ne sont pas encore validés. Ils seront néanmoins présentés.

M. Pereira présente les comptes administratifs 2017 :

- du budget général
- du budget voirie
- du budget Office de tourisme
- du budget assainissement collectif
- du budget SPANC
- du budget déchets ménagers
- du budget télécentre
- du budget OCMACS
- du budget MARPA

## **Débat d'orientation budgétaire**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, un débat d'orientation budgétaire est prévu en conseil communautaire.

M. Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le document réalisé pour le débat d'orientation budgétaire.

*Départ de Mme Chopin à 21h55.*

## **Economie**

### **Plan d'actions pour l'appel à projet accueil des nouvelles populations**

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que le Massif central a lancé un appel à projet sur l'accueil de nouvelles populations. Cet appel à projet permet d'obtenir des financements sur l'ingénierie et les actions mises en place pour l'accueil de nouvelles populations à hauteur de 70%. La CCBLM doit déposer un dossier avant la fin avril.

Il détaille les propositions d'actions.

*Mme Domart demande qui finance les 30% restant.*

*M. Reininger répond que c'est la CCBLM et qu'il faut qu'on avance.*

*Madame la Présidente dit que la CCBLM aura des dépenses à engager pour les différentes actions mais que les subventions du Massif Central sur le poste d'agent de développement seront à hauteur du reste à charge de la CCBLM pour les actions engagées.*

Il est fait procéder au vote sur l'appel à projet.

*Voix pour 18 pour, abstentions 7, contre 36*

*Madame la Présidente propose de sursoir au vote et de le reporter au prochain conseil communautaire.*

### **Demande de financement auprès du Pays pour l'ingénierie de l'OCMACS** N°2018-031

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, dans le cadre du contrat de ruralité, la CCBLM peut solliciter du FNADT pour l'ingénierie de l'OCMACS.

La CCBLM pourrait bénéficier de 12 000 €/an de subvention par poste d'agent de développement soit 24 000 €/an pour les deux postes concernés à la CCBLM.

Les règles ont changé cette année puisque l'Etat a mis en place un seuil minimal de subvention de 25 000 €. Le plan de financement a été élaboré pour une période de 3 ans.

### Plan de financement sur 3 ans

| Dépenses  | Montant   | Recettes                                 | Montant   | %     |
|---|-----------|--|-----------|-------|
| Poste d'agent de développement (salaires, charges, frais) | 90 000 €  | Contrat de Pays Nivernais Morvan (FNADT) | 72 000 €  | 40 %  |
| Poste d'agent de développement (salaires, charges, frais) | 90 000 €  | CCBLM                                    | 108 000 € | 60%   |
| Total   | 180 000 € | Total                                    | 180 000 € | 100 % |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite l'Etat au titre du FNADT dans le cadre du contrat du Pays Nivernais Morvan pour une subvention de 72 000 € soit 40% d'un montant total de 180 000 €,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures pour l'application de cette délibération.

### Demande de subvention – ingénierie village du futur

N°2018-032

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, dans le cadre du contrat de ruralité, la CCBLM peut solliciter du FNADT pour l'ingénierie des Villages du futur. Les règles ayant changé cette année puisque l'Etat a mis en place un seuil minimal de subvention de 25 000 €, un nouveau plan de financement a été élaboré pour une période de 3 ans.

### Plan de financement sur 3 ans

| Dépenses  | Montant  | Recettes                                 | Montant  | %     |
|---|----------|--|----------|-------|
| Poste d'agent de développement (salaires, charges, frais) | 90 000 € | Contrat de Pays Nivernais Morvan (FNADT) | 36 000 € | 40 %  |
|   |          | CCBLM                                    | 54 000 € | 60%   |
| Total   | 90 000 € | Total                                    | 90 000 € | 100 % |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite l'Etat au titre du FNADT dans le cadre du contrat du Pays Nivernais Morvan pour une subvention de 36 000 € soit 40% d'un montant total de 90 000 €,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures pour l'application de cette délibération.

*Voix pour 58, abstentions 3, contre 0*

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, la CCBLM a reçu un courrier de Mazagran concernant l'Atac de Moulins-Engilbert pour l'ouverture de 12 dimanches en 2018.

L'avis de la Communauté de communes est nécessaire. La commune de Moulins-Engilbert doit prendre un arrêté.

La commune de Moulins-Engilbert n'a pas émis d'avis sur cette demande.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.**

## **Urbanisme**

### **Droit de préemption urbain**

**N°2018-034**

Madame la Présidente expose :

Le droit de préemption est une procédure permettant à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée ou morale dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Pour le PLUi et les PLU par simple définition des zones, pour les cartes communales, par définition d'un périmètre précis et en précisant quelle opération.

En application de l'article L211-1 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes est titulaire du droit de préemption à la prise de compétence du plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale. C'est pour cette raison que la CCBLM doit délibérer. Elle peut ensuite le déléguer aux communes concernées.

Etant donnée la quantité de déclaration d'intentions d'aliéner que recevra la CCBLM, la commission urbanisme propose de laisser purger les délais de droits de préemption lorsque la CCBLM ne souhaitera pas préempter.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1, L211-2 et suivants, L213-3, R211-12,

Vu l'arrêté préfectoral de constitution de la CCBLM précisant dans ses statuts la compétence urbanisme,

Considérant les demandes des communes membres et de la commission urbanisme de la CCBLM,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**1 : Décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur :**

- Les communes suivantes dotées d'un PLU :

- Cercy-la-Tour
- Châtillon-en-Bazois
- Luzy
- Saint-Honoré-les-Bains

- La commune suivante dotée d'une carte communale :

- Charrin

- Les communes suivantes dotées d'un PLUi

- Maux
- Montaron
- Moulins-Engilbert
- Préporché
- Sermages
- Vandenesse
- Villapourçon

2 : Décide d'instaurer le droit de préemption sur les zones suivantes :

- Cercy-la-tour : les zones UE, UE1i, UEz, 1AUe, 1AUe1i, 1AUe2i, 2AUE1i, UB, UB1i, UB2i
- Châtillon-en-Bazois : UB, UD, UF, UL, US, UG, 1AU, 1AUE et 2AU
- Luzy : les zones UA, UB, UH, UL, US et UX ainsi que les zones 1AU, 2AU et 1AUX comprises dans le centre-bourg et ses écarts immédiats selon la carte jointe à cette délibération.
- Saint-Honoré-les-Bains : Zones Ub, UF, UL, ULa, AU1e, AU1a dans le centre-bourg, sans les hameaux (qui sont parfois en UF), selon la carte jointe à cette délibération.
- Charrin : en vue de réaliser des opérations de création et rénovation de logement, sur les parcelles suivantes AB 53 (partie constructible), AB 08 (partie constructible), AB 99, AB 123 (partie constructible), AB 28, selon la carte jointe à cette délibération
- Maux, Montaron, Moulins-Engilbert, Préporché, Sermages, Vandenesse, Villapourçon : UAcb, Uh, AU, AUx, UA, UAi, UC, UCi, Uh, UE, UX, AU et AUx

- donne délégation aux Maires des communes cités à l'article 1 pour exercer, en tant que de besoin, et sur l'ensemble des zones de leur commune concernées, le droit de préemption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur leur commune ;

- précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est à dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage dans toutes les mairies concernées et au siège de la Communauté de Communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme).

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le Préfet ;
- au Directeur départemental des services fiscaux ;
- au Président du conseil supérieur du notariat ;
- à la Chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

*M. Péré propose de mettre en place une commission pour réfléchir au paysage. Il dit qu'il fait circuler une feuille pour que les personnes s'intéressaient puissent s'inscrire à cette commission.*



## **Tourisme**

### **Tarifs de la boutique de l'OT**

N°2018-035

Deux nouveaux produits seront vendus cette année par l'Office de tourisme :

- un magnet « Poil » au prix de vente de 3€
- un dé à coudre « St-Honoré-les-Bains » au prix de vente de 3€

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, propose les tarifs présentés ci-dessus.**

## **Culture**

### **Tarifs au prorata temporis – enseignement artistique**

N°2018-036

M. Bertin, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative, explique que, suite à des demandes pour bénéficier de tarifs au prorata temporis pour les cours d'enseignement artistique, la commission culture et le bureau proposent :

- les usagers de l'EEASMB qui ont commencé la pratique de la danse ou de l'éveil musical à la rentrée de janvier 2018 ou début décembre 2017 peuvent bénéficier d'un prorata temporis sur leurs droits d'acquittement.
- les usagers de l'EEASMB peuvent s'acquitter seulement des trimestres effectués s'ils arrêtent les cours pour raisons médicale ou professionnelle uniquement.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus.**

## **Désignation de représentants aux organismes extérieurs**

### **PNR du Morvan**

N°2018-037

Madame la Présidente explique que, lors du dernier conseil communautaire, M. Bongard a été désigné représentant titulaire au Parc naturel régional du Morvan. Or, il était déjà suppléant. Il convient de désigner un représentant suppléant.

Représentants actuels :

- Eric THOMAS, titulaire
- David BONGARD, titulaire
- Isabelle EPINAT, suppléante

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Ginette DOMART comme représentante suppléante au PNR du Morvan.**

## **Pays Nivernais Morvan**

N°2018-038

Madame la Présidente explique que Monsieur Michel Buteau était représentant suppléant au Pays Nivernais Morvan. Or, il n'est plus conseiller communautaire. Il convient de désigner un autre représentant suppléant.

Représentants actuels :

**Titulaires :**

- Dominique JOYEUX
- Michèle DARDANT
- Jocelyne GUERIN
- Alain REININGER
- Josette CHABOZY
- Marie DE LA VILLE BAUGE
- Eric THOMAS
- Frédéric MONET
- Georges PEREIRA
- Serge CAILLOT
- Alain BARBEY
- Michel MULOT

**Suppléants :**

- Christian SIMONET
- Pierre CHABOSY
- Annick BERTRAND
- Danièle NIVOT
- Bernadette VOILLIOT
- Dominique STRIESKA
- Ginette DOMART
- Yves BLUZAT
- Serge SAUVAGET
- Caroline MARCEAU

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel BERTIN comme représentant suppléant au Pays Nivernais Morvan.**

**SGDCN (déchetterie de Rouy)**

**N°2018-039**

Madame la Présidente explique que Monsieur Baudier était représentant de la CCBLM au SGDCN. Il convient de désigner un autre représentant pour le remplacer.

Représentants actuels :

- titulaires : Jean-Philippe PANIER, Gérard PERCEAU, Pierre REVENIAUD, Thierry LAPORTE
- suppléants : Michel DURAND, Michel BERTIN, Michèle DARDANT, Mme Christiane TROCHERAU, Patrick CHAUSSAT.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Patrick CHAUSSAT comme représentant titulaire et Monsieur Willy BARDOT comme représentant suppléant au SGDCN.**

**CLECT**

**N°2018-040**

Madame la Présidente explique que Monsieur Baudier était membre titulaire de la CLECT. Il convient de désigner un nouveau membre titulaire pour la commune d'Aunay-en-Bazois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Elisabeth DAMERON comme représentant titulaire à la CLECT pour la commune d'Aunay-en-Bazois.

Comité local pour le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée »

N°2018-041

### Contexte

Madame la Présidente explique que le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde avec, dès le départ, une volonté que la conduite opérationnelle de ce projet puisse être ensuite portée par une organisation ad-hoc.

L'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes. Suite à l'habilitation des 10 territoires expérimentaux par la loi du 29 février 2016, de nombreux territoires volontaires se mobilisent pour mettre en œuvre la démarche.

### Constats

Cette expérimentation se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

- **Personne n'est inemployable**  
Toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences qu'ils développent, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.
- **Ce n'est pas le travail qui manque**  
C'est l'emploi, puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque**  
Puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

### Démarche

- Présentation par le Pays Nivernais Morvan du projet.
- Phase 1 : création d'un comité local BLM : mobilisation des acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans le projet (élus et techniciens CCBLM, quatre centres sociaux, des entrepreneurs, etc.).
- Phase 2 : identification par le service développement économique de la CCBLM en lien avec les partenaires institutionnels et privés :
  - ✓ Des personnes privées durablement d'emploi sur le territoire afin de recenser les savoir-faire.
  - ✓ Des travaux utiles et besoins non satisfaits sur le territoire.
- Phase 3 : création et identification d'une ou plusieurs Entreprises à But d'Emploi (EBE) afin de créer une connexion entre l'offre et la demande, de recruter les demandeurs

d'emploi et de prospecter de manière permanente pour garantir une offre d'emplois à proportion des besoins.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

- **approuve le lancement de la Phase 1 et 2 du projet.**
- **désigne de membres élus au comité local suivants : Madame Jocelyne GUERIN, Madame Ginette DOMART, Monsieur Serge DUCREUZOT, Madame Michèle DARDANT et Monsieur Michel MARIE.**

*Voix pour 57, abstentions 4, contre 0*

## Questions diverses

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 12 avril à Sermages.

L'ordre du jour ayant été traité, la Présidente lève la séance à 22h35.

**Le secrétaire de séance,**

**Jacques CHARMONT**



SAINT HILAIRE FONTAINE le 20 mars 2018

## **INTERVENTION COMMUNE DE CERCY LA TOUR SUR LE DOB 2018**

Pour le DOB 2018 comme vous avez pu le voir et l'entendre, cela n'augure pas de lendemain qui chantent.

Malgré une augmentation très importante des impôts locaux à mettre en œuvre, nous avons des craintes à ce que les coups de rabot proposés par notre VP chargé des finances ne suffisent pas à permettre l'équilibre de ce budget ou de pouvoir obtenir un excédent suffisant permettant d'assurer le remboursement de l'annuité en capital de la dette et à continuer à développer des projets d'investissements sur notre territoire déjà très très fragilisé.

Nous demandons donc de trouver d'autres sources d'économies possibles, immédiatement mobilisables pour 2018.

A savoir :

- non redistribution du FPIC aux communes,
- non reversement de l'attribution de compensation de la TH aux communes,
- suppression des indemnités de fonction des membre du bureau communautaire sauf pour la Présidente,
- voir possibilités de demander aux centres sociaux de diminuer la voilure sachant que certains auraient des trésors de guerre,
- vente du patrimoine non indispensable et non obéré par des emprunts supérieurs à leur éventuel prix de cession. Encore faut-il connaître ce patrimoine.
- ne donner aucune subvention hors nos compétences actuelles,
- revoir les ambitions du budget de l'office du tourisme,
- mettre une partie de nos frais de structure BLM sur le budget annexe assainissement collectif pour la part qui lui revient.
- revoir si c'est possible, de supprimer le chantier d'insertion
- etc.

Liste non exhaustive.

Le plus inquiétant, c'est que notre budget de fonctionnement est structurellement déficitaire car il nous manque des ressources économiques, que nous avons pris trop de compétences et que nous sommes dans un territoire rural très défavorisé.

Nous sommes plombés pour un certain nombre d'années et aurons nous les moyens de préserver l'essentiel qu'est le développement économique et touristique de notre territoire et le haut débit. D'autant plus que les projets éoliens pourvoyeurs de ressources nouvelles sont largement boudés.

Quid de l'attractivité de notre territoire, quid des réactions des entreprises et porteurs de projets, quid de nos concitoyens à qui on a promis monts et merveilles, quid de notre personnel qui n'aura plus de projets à gérer et dont il faudra peut-être se séparer en partie.

Comme dit un proverbe Chinois« quand le canard est trop gras, il ne peut plus voler »

A nous maintenant à trouver les solutions permettant de nous sortir de guêpier. A nous d'être capable de démontrer que l'avenir peut être un espoir et non une menace.

Vous voudrez bien Madame la Présidente joindre cette intervention au compte rendu de ce conseil communautaire.

BLM le 20/03/17

LUZY, le 20 avril 2017

## **INTERVENTION COMCOM BLM BUDGET 2017**

Georges PEREIRA vient de nous présenter le budget 2017 de notre nouvelle comcom. Ce budget a été très difficile à bâtir compte tenu de la fusion de nos 4 anciennes comcom, de leurs mode de gestion et compétences respectives très différentes. Tout d'abord je tiens à remercier Georges PEREIRA et son assistante Anne FALANTIN pour le travail effectué.

Le budget général fait apparaître un excédent de fonctionnement dérisoire à 39K€. Donc notre capacité d'autofinancement est négative et ne permet pas de couvrir nos annuités d'emprunts en capital de 354 K€ ce qui nous conduit encore et toujours à l'emprunt. Il est à noter que cet excédent a été obtenu grâce à l'apport de 140 K€ provenant du budget annexe des ordures ménagères ce qui n'est pas sain, par une dotation DGF bonifiée de 160 K€ que nous ne sommes pas sûr d'obtenir en 2018 et par 30 K€ de remboursement de fais de justice que nous n'aurons pas non plus à l'avenir. Nous avons noté aussi les incertitudes sur la masse salariale, le flou du FDT, le niveau élevé des dépenses pour culture et sport et les moyens conséquents pour le tourisme.

Comme vous le voyez, nous ne pourrions pas continuer comme cela pour les années à venir. Il nous faudra rapidement définir l'intérêt communautaire, les compétences exercées et mieux maîtriser nos dépenses. Faute de quoi, ce sera la fuite en avant par l'endettement ou par l'augmentation de nos impôts.

Pour cette 1ère année difficile de fusion, les conseillers communautaires de Cercy la tour voteront ces budgets. Pour l'avenir tout dépendra de notre capacité à maîtriser les dépenses et faire mieux avec moins. Il nous faut d'ores et déjà se mettre CLECT et commission des finances en action pour trouver les sources d'économie nous permettant de mieux appréhender l'avenir. Je vous rappelle que la mise en place des communautés de communes avait pour but par la mutualisation des moyens de permettre des économies d'échelles donc de substantielles économies financières pour nos contribuables.

J'en termine et vous laisse méditer sur ce proverbe « Qui embrasse trop, mal étreint »